

**SYSTEME D'INFORMATION ET DE  
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE  
SICAD**

**GUIDE DU CITOYEN**

**Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen**

Référence : Arrêté du Ministre .....en date du .....  
tel que modifié par l'arrêté en date du .....  
(Jort n° .....du.....)

**Organisme:** Centre de Promotion des Exportations

**Domaine de la prestation :** Commerce Extérieur et manifestations internationales

**Objet de la prestation :** Délivrance d' attestation de dépôt de déclaration d'une  
Société de commerce international .

**Conditions d'obtention**

-Présenter un dossier comportant les pièces demandées .

**Pièces à fournir**

- Imprimé de déclaration de constitution et d'exploitation d'une société de commerce international à retirer du Centre de Promotion des Exportations
- Imprimé de nomenclature d'investissement et de financement à retirer du Centre de Promotion des Exportations
- Fiche de renseignements à retirer du centre de promotion des exportations
- Photocopie de la pièce d'identité
- Attestation de libération du capital pour les sociétés résidentes
- Photocopie du diplôme et engagement d'assumer personnellement et à plein temps la responsabilité de la gestion du projet pour les jeunes promoteurs .

Etapas de la prestation	Intervenants	Délais
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépôt du dossier</li> <li>- Délivrance de l'attestation</li> </ul>	L'administration centrale du Centre de Promotion des Exportations	d' un à deux jours à partir de la date de dépôt du dossier au complet

Lieu de dépôt du dossier
<b>Service:</b> Centre de Promotion des Exportations <b>Adresse :</b> Centre Urbain Nord 1080 Tunis

Lieu d 'obtention de la prestation
<b>Service:</b> Centre de Promotion des Exportations <b>Adresse :</b> Centre Urbain Nord 1080 Tunis

Délai d'obtention de la prestation
d' un à deux jours à partir de la date de dépôt du dossier au complet

Références législatives et/ou réglementaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Loi N°94-42 du 07-03-94 fixant le régime applicable à l'exercice des activités des sociétés de commerce international tel qu'il a été complété par la loi N°98 -102 du 30-11-98</li> <li>- Arrêté du Ministre de l'Economie Nationale du 12-04-94 fixant le capital minimum exigé pour la constitution des sociétés de commerce international telqu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre du commerce du 28-04-99 .</li> </ul>